



Passeport de chirurgie ambulatoire

DOCUMENT PERSONNEL À CONSERVER

ID PATIENT



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DU CANCER DE TOULOUSE
Oncopole





Bienvenue dans l'unité de chirurgie ambulatoire

Toute l'équipe soignante et administrative vous souhaite la bienvenue dans l'unité de chirurgie ambulatoire.

Notre service est ouvert de **7h00 à 19h00** du lundi au vendredi, hors jours fériés. Il accueille des patient(e)s pour des interventions sous anesthésie générale ou locale nécessitant une hospitalisation de moins d'une journée.

L'acte opératoire proposé vous a été expliqué par le chirurgien (ou le médecin oncologue, ou radiothérapeute). Le parcours ambulatoire a été confirmé par le médecin anesthésiste.

Ce passeport retrace la conduite à tenir en vue de l'intervention. Nous vous demandons de bien suivre l'ensemble des recommandations pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Plusieurs documents vous sont remis avec ce passeport.

Sommaire

04 La prise en charge en chirurgie ambulatoire

06

Avant votre intervention

08 Les consignes pré-opératoires

09 Recommandations pour une douche efficace avant d'aller au bloc
Prévention des infections nosocomiales

10

Le jour de votre intervention

12 Accueil au service de chirurgie ambulatoire

13 Votre préparation
L'intervention chirurgicale

14 La surveillance après le bloc

15 Sortie de l'hôpital après feu vert du chirurgien

16

À votre sortie

17 Les recommandations post-opératoires
Gérer la douleur
Gérer la cicatrice

18 L'appel du lendemain
Après votre intervention
La consultation post-opératoire

La prise en charge en chirurgie ambulatoire

Elle concerne des interventions sous anesthésie générale ou sous anesthésie locale nécessitant une hospitalisation de moins d'une journée.

Les critères d'éligibilité

Selon l'acte opératoire envisagé, vos antécédents particuliers et votre environnement social, le chirurgien et l'anesthésiste valident le mode ambulatoire pour votre intervention. Ces critères codifiés par la SFAR* garantissent une sécurité optimale de prise en charge.

La confirmation du mode ambulatoire vous sera communiquée par la secrétaire de programmation du bloc opératoire lors de l'envoi de la convocation et date d'intervention.

La consultation pré-anesthésique

Elle est obligatoire avant tout type d'anesthésie générale ou locorégionale. L'anesthésiste définit avec vous la meilleure stratégie d'anesthésie et de prise en charge de la douleur post-opératoire.

Pour cela, nous vous demandons de préparer votre dossier médical personnel, contenant vos principaux antécédents médicaux et chirurgicaux, votre ordonnance de traitements habituels, ainsi que les résultats de vos examens récents. **Ces informations sont indispensables.**

Une information sur les modalités de prise en charge anesthésique vous sera remise lors de la consultation.

Les prescriptions

En cas de prescription de médicaments et/ou dispositifs médicaux, vous devez vous les procurer à la pharmacie avant votre séjour dans l'unité de chirurgie ambulatoire.

Des consignes précises sur la gestion péri-opératoire de vos traitements habituels vous sont également fournies si nécessaire, lors de la consultation pré-anesthésique.

*SFAR : Société française d'anesthésie-réanimation



La personne de confiance

Conformément à la loi du 4 mars 2002 et notamment l'Article L.1111-6, toute personne majeure peut désigner une personne de confiance. C'est un droit qui est proposé, ce n'est pas une obligation.

La personne de confiance que vous désignerez pourra vous accompagner et vous soutenir dans votre parcours de soins, vous aider dans les décisions concernant votre santé. Elle a un devoir de confidentialité, elle n'a pas accès à votre dossier médical. Elle sera consultée en priorité par l'équipe médicale dans les situations où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté.

Dispositif de télésuivi

Un dispositif de télésuivi pré et post-opératoire via une plateforme en ligne pourra être proposé à certains patients devant être opérés sous anesthésie générale.



.....

Avant votre intervention

.....

La veille

L'assistante médicale ou un soignant vous téléphonera la veille à partir de 10 h 00 pour faire un dernier point sur l'organisation du séjour.



Pour les patients hospitalisés le lundi, l'appel se fera le vendredi. Vous vérifierez avec votre interlocuteur l'ensemble des consignes pré-opératoires à l'aide de la check-list ci-dessous.

Si vous n'êtes pas joignable à ce moment-là, vous devez absolument nous appeler avant 19 heures au 05 31 15 53 12.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes communiquées en consultation :

- prévoir impérativement qu'un proche ou un ambulancier vous raccompagne chez vous le soir de l'intervention, et ne pas être seul(e) la nuit qui suit l'intervention* ;
- avoir fourni vos coordonnées téléphoniques pour vous joindre.

Pour garantir un niveau de sécurité identique à celui d'une prise en charge traditionnelle, plusieurs conditions doivent être réunies :

- vous ne devez pas présenter de maladie grave non contrôlée ;
- vous devez comprendre et accepter les modalités de cette prise en charge ;
- vous devez être accompagné(e) lors de votre retour et durant la première nuit* ;
- vous devez être équipé(e) d'un téléphone en état de marche.

La checklist de vérification la veille



Lors de la conversation téléphonique avec l'assistante médicale/soignant, cochez au fur et à mesure les questions qui vous sont posées.

- Identité
- Intervention prévue
- Date et heure d'admission
- Lieu d'admission
- Pièces administratives
- Consignes de jeûne*
- Consignes concernant les traitements
- Ordonnance et médicaments post-opératoires
- Consignes d'hygiène
- Accompagnant prévu pour le retour et la nuit*
- Téléphone

*Si une anesthésie générale est requise.

Les consignes pré-opératoires



Hygiène générale

N'oubliez pas :

- de prendre une douche et un shampoing la veille et une douche le matin de l'hospitalisation avec votre produit habituel ;
- de ne mettre ni maquillage, ni crème, ni piercing avant de venir ;
- de prévoir un soutien-gorge de sport en cas de chirurgie du sein ;
- d'apporter vos documents médicaux récents : radiographies, examens de laboratoire, ordonnances récentes de médicaments constituant vos traitements habituels ainsi que les médicaments éventuellement prescrits par l'anesthésiste ;
- de porter des vêtements amples et propres, ainsi que des chaussures pratiques et confortables ;
- de n'apporter ni bijoux ni objets de valeur. Pour votre confort pendant la prise en charge, vous pouvez prévoir d'emporter un livre ou une revue ainsi que votre téléphone portable.



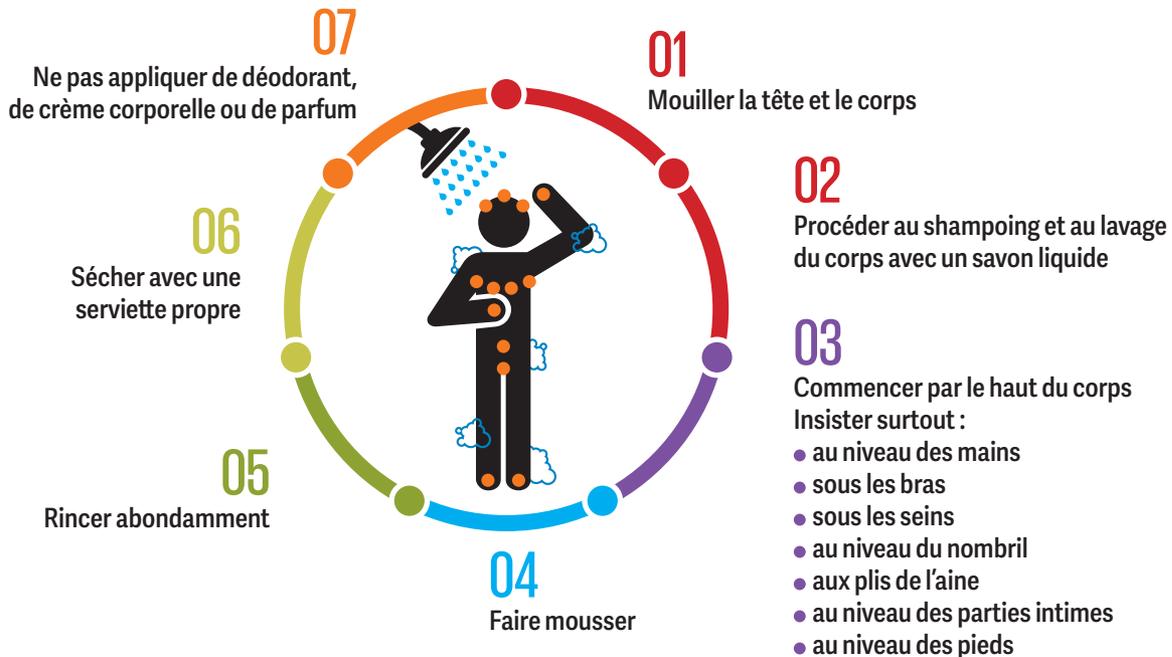
En cas d'anesthésie générale

Pour votre sécurité, suivez scrupuleusement les 5 recommandations suivantes :

1. Avant l'intervention, **vous ne devez RIEN manger** dans les 6 heures qui précèdent l'anesthésie.
2. Nous vous conseillons **un repas « digeste »** la veille.
3. Vous pouvez **boire des liquides clairs** (eau, thé, café, jus de fruit sans pulpe) mais pas de laitage, jusqu'à 2 heures avant l'intervention.
4. Vous devez **vous abstenir de fumer et de consommer de l'alcool** dans les 12 heures qui précèdent l'anesthésie.
5. Vous devez **suivre strictement les consignes de l'anesthésiste** sur l'arrêt, la suspension, la poursuite et la reprise après intervention de vos traitements (voir le document remis lors de la consultation). Vous devez nous signaler, avant votre séjour, tout nouveau problème de santé.



Recommandations pour une douche efficace avant d'aller au bloc



Prévention des infections nosocomiales

Préparation avant l'intervention

Vous allez être pris en charge pour une intervention chirurgicale sous anesthésie générale ou locale, une exploration endoscopique au bloc opératoire ou un examen de radiologie interventionnelle.

Afin de diminuer au maximum les germes présents sur

la peau et éviter tout risque infectieux, votre concours est indispensable.

Nous vous demandons donc de bien suivre les recommandations pré-opératoires qui vous sont détaillées dans ce document.

01  Signalez systématiquement toute infection (*pulmonaire, cutanée, urinaire...*)

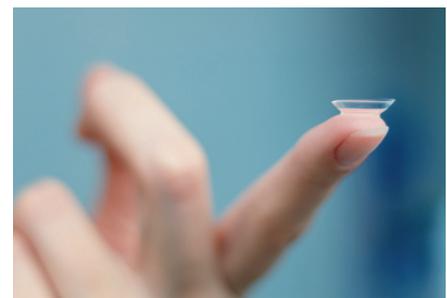
02  **Faux ongles interdits.**
Enlevez le vernis. Coupez et curez vos ongles (*mains et pieds*).

03  Dépilation avec une tondeuse ou une crème dépilatoire hypo-allergénique suivant les recommandations données lors de votre consultation.

04  **La veille de l'intervention, le soir (conseillé) :**
→ Prenez une douche, cheveux compris avec votre savon et votre shampoing habituels.

Le matin de l'intervention :
→ Prenez une douche avec un savon liquide.
→ Brossez-vous soigneusement les dents.
→ Mettez la tenue de bloc fournie par le service.
→ Avant votre départ au bloc opératoire, le personnel du service vérifiera la bonne réalisation de cette douche.

05  **Signalez tout port de lentilles de contact, prothèses auditives ou dentaires.**
Elles devront être enlevées avant votre départ au bloc (*sauf indication contraire*).



Le jour de
votre
intervention

Nous vous conseillons de vous rendre à l'IUCTO idéalement accompagné par un proche, ou à défaut en taxi/VSL.

P

Stationnement

- **Devant l'entrée principale**, un stationnement dépose-minute est à votre disposition. Un stationnement est réservé aux ambulances.
- **Au bout de l'avenue Joliot-Curie**, un parking gratuit est disponible. Une navette gratuite relie le parking à l'entrée principale, de 6 h 45 à 21 h 00.



Hébergement sur le site

- **L'Hôtel Mercure Toulouse Sud** se situe à proximité. Il accueille certains patients en fonction de leur situation médicale et les accompagnants
3, avenue Irène Joliot-Curie 31100 Toulouse
Tél. 05 61 40 30 30

Les autres moyens de transport



En bus

- Ligne 13 arrêt Oncopole
- Ligne 11 arrêt IUC
- Ligne 52 arrêt IUC
- Ligne 50 arrêt Larrieu
- Ligne 117 arrêt Silos

Vérifiez les itinéraires et horaires sur le site www.tisseo.fr

Quelques lignes de correspondance (zone sud-ouest toulousain)

- Ligne 49
- Ligne 53



En autocar

- Les lignes de bus du réseau interurbain « Arc-en-ciel » n°18, 19, 58, 59, 61, 64 et 80, arrêt Silos.



En train

- Ligne 16 du TER, gare Galliéni Cancéropole, située à 3 km de l'IUCT Oncopole. La gare est reliée au réseau bus (lignes 11 et 52).

Les sites utiles

- www.tisseo.fr
- www.ter-sncf.com/midi_pyrenees
- www.haute-garonne.fr



Accueil au service de chirurgie ambulatoire

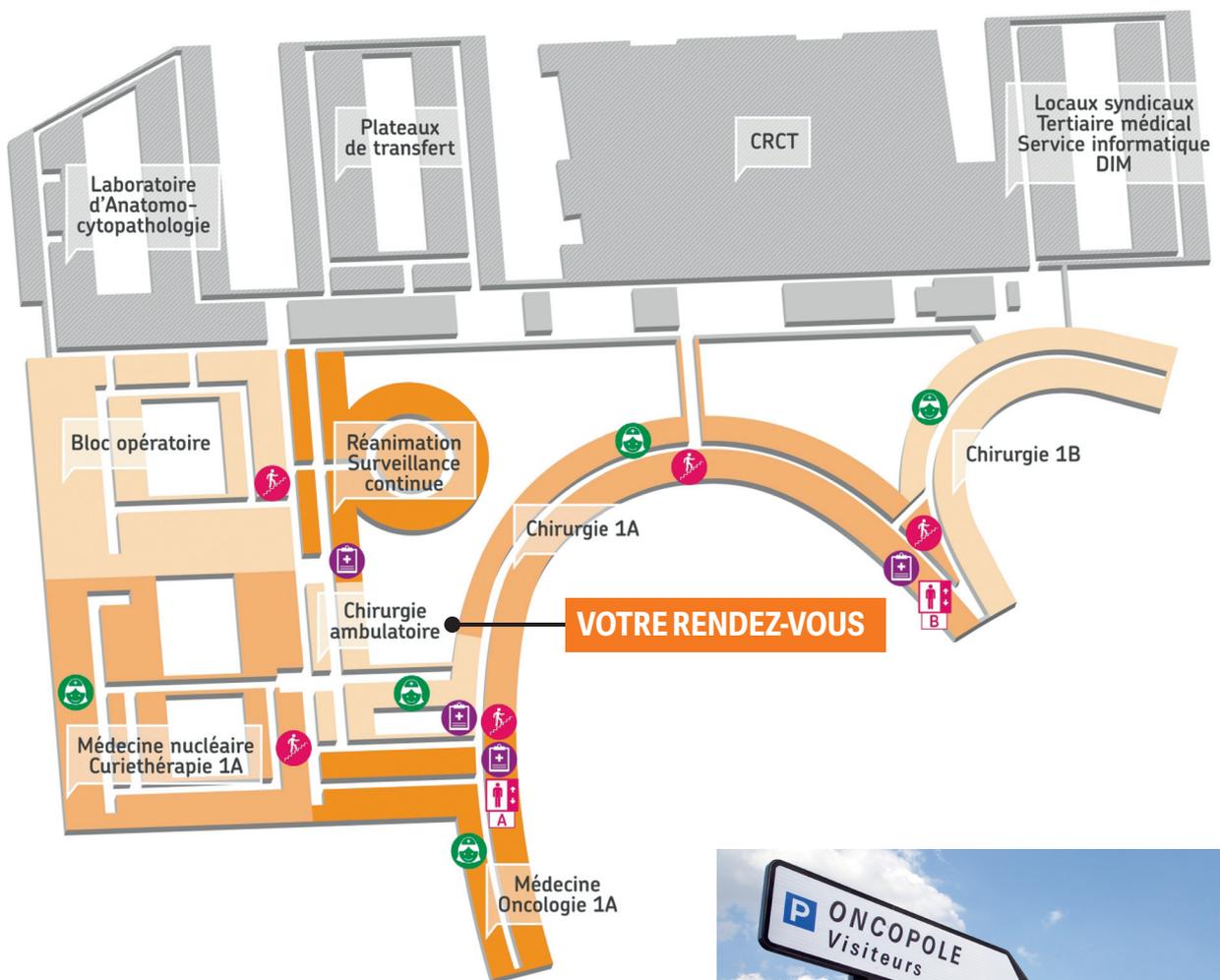


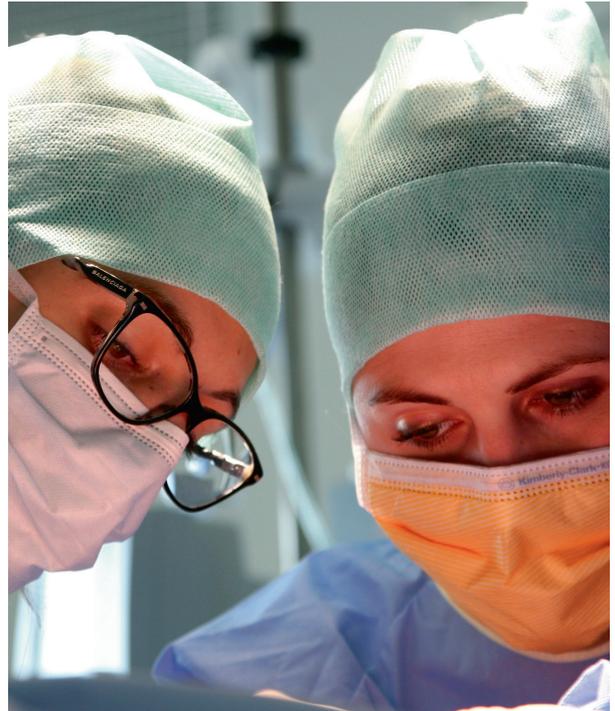
**Vous devez vous présenter au secrétariat d'accueil
au 1^{er} étage du bâtiment A.**

(DATE ET HEURE DE RENDEZ-VOUS)

Le / / à h

L'heure de l'intervention peut être modifiée par rapport à la convocation écrite, **seul l'horaire communiqué lors de l'appel de la veille est définitif. Nous vous demandons de le respecter scrupuleusement.**
En cas d'empêchement ou de retard, nous vous remercions de bien vouloir nous **prévenir au 05 31 15 53 34**





Votre préparation



- Une fois votre admission effectuée à l'accueil de l'unité, vous serez pris(e) en charge par l'équipe soignante et médicale.
- Vous disposerez d'un vestiaire pour ranger vos affaires personnelles. L'équipe mettra à jour votre dossier de soins et vous préparera pour l'intervention.

L'identitovigilance « bien identifier pour bien soigner »

- Vous serez identifié(e) par un bracelet à votre nom dès votre arrivée dans le service, que vous garderez jusqu'à votre retour à domicile.
- Tout au long de votre parcours de soin votre identité sera régulièrement contrôlée par l'équipe soignante.

L'intervention chirurgicale



- Vous serez conduit(e) au bloc opératoire à pied avec le brancardier si vous le pouvez, sinon en transport adapté.
- Une tenue décente (pyjama et robe de chambre jetables) vous sera fournie afin de veiller au respect de votre intimité.
- À l'arrivée au bloc, votre identité sera contrôlée ainsi que le côté à opérer.
- En salle opératoire, vous serez installé(e) dans une position aussi confortable que possible et surveillé(e) pendant toute la durée du geste chirurgical ou de l'examen.

Une fois l'intervention terminée, vous serez pris(e) en charge par le personnel de la salle de soins post-interventionnelle sous le contrôle de l'anesthésiste. Vous y resterez le temps nécessaire.

La surveillance après le bloc



Vous serez ensuite accompagné(e) dans une chambre où l'équipe soignante de l'unité de chirurgie ambulatoire assurera la continuité des soins jusqu'à votre sortie.

Cette surveillance portera sur les constantes vitales, la douleur, les nausées/vomissements et la surveillance du pansement, la capacité à se mouvoir et la reprise de la miction, ou sur des surveillances spécifiques. Une collation vous est servie avant votre sortie.



Pour votre accompagnant

Votre accompagnant peut choisir de rester sur le site. Sont à sa disposition :

- un restaurant au rez-de-chaussée (achat de ticket-repas possible à l'entrée du restaurant) ;
- une cafétéria « Relais H » au rez-de-chaussée ;
- un restaurant de proximité, l'Écume gourmande ;
- d'autres commerces disponibles sur la zone industrielle de Portet/ Garonne.





Sortie de l'hôpital après feu vert du chirurgien



Autorisation de sortie

Pour rappel, votre sortie n'est possible que si elle est autorisée par le chirurgien. Elle ne pourra se faire que si vous avez un accompagnant venant vous chercher dans le service.

En cas de nécessité de soins et pour votre sécurité, la décision de vous garder hospitalisé(e) une nuit peut être prise par le médecin.

Il est nécessaire de respecter un délai entre la fin de votre intervention et votre départ de l'établissement. Le chirurgien décide en accord avec l'anesthésiste de l'heure de votre sortie. Ce n'est qu'après sa visite que vous pourrez partir accompagné(e).

Si une anesthésie générale a été pratiquée, vous vous engagez à respecter les consignes suivantes :

- ne pas conduire un véhicule pendant les 12 heures qui suivent l'intervention ;
- prévoir la présence d'un proche jusqu'au lendemain de l'intervention ;
- avoir le téléphone à votre domicile.

Votre sortie sera possible lorsque vous aurez récupéré vos capacités physiques et/ou intellectuelles. Dans le cas contraire, l'hospitalisation pour la nuit sera envisagée. Avant de quitter le service, l'ensemble des documents médico-administratifs de votre séjour vous seront remis.

ARRÊT DE TRAVAIL

Le bulletin d'hospitalisation servira d'arrêt de travail pour la durée de votre séjour. Il vous sera transmis par la secrétaire. Si nécessaire, une prolongation d'arrêt de travail vous sera délivrée par le médecin, lors de sa visite avant votre sortie.

TRANSPORT

Votre accompagnant pourra s'arrêter un instant sur l'emplacement dépose-minute afin de vous récupérer dans le service. N'hésitez pas à vous renseigner sur les modalités pratiques auprès du secrétariat.

À votre
sortie

la nuit
le lendemain et
les jours suivants

Les recommandations post-opératoires



Après tout type d'anesthésie, vos facultés intellectuelles, de jugement et votre vigilance peuvent être temporairement modifiées.

Nous vous incitons à la prudence lors de votre retour au domicile. Il est donc indispensable et ne pas être seul(e) la nuit qui suit l'intervention.

Par ailleurs, il vous est interdit de conduire un véhicule pendant les 12 heures qui suivent l'intervention. La reprise de la conduite automobile tient compte du handicap lié à l'acte.

Pour les patients pratiquant la conduite automobile du groupe lourd (poids lourds, ambulances, taxis, transports en commun...) ou de machine nécessitant un haut niveau attentionnel (avion, machine agricole, industrielle à risques...), nous vous avertissons que ces troubles de la vigilance peuvent persister pendant quelques jours.

Gérer la douleur et vos traitements habituels



L'anesthésiste, lors de la consultation, vous a remis une ordonnance de plusieurs médicaments :

- un ou deux antidouleur(s) à prendre systématiquement après l'intervention, et un troisième s'ils s'avéraient insuffisants ;
- un médicament contre les nausées et vomissements à ne prendre que si nécessaire.
- des consignes sur la gestion de vos traitements habituels vous ont été données.

Gérer la cicatrice



Le chirurgien vous a peut-être donné(e) des consignes particulières. Si c'est le cas, référez-vous à ses consignes.

Sinon nous vous demandons de bien vouloir suivre les indications ci-dessous :

- ôter le pansement à **48 heures**
- **après retrait du pansement**, vous pouvez prendre **une douche au savon neutre et à l'eau**
- **ne pas frotter. Sécher en tamponnant doucement** avec une serviette propre. **Ne pas remettre de pansement** : laisser la cicatrice et les bandelettes « stéri-strip® » à l'air
- **l'ablation des points**, si cela est nécessaire, est habituellement effectué en consultation de contrôle post-opératoire
- **pendant le temps de la cicatrisation** (soit environ **3 semaines**), les **bains** ou la **piscine** sont **interdits**, le **sport** ou **l'activité physique** doivent être **modérés**.



L'appel du lendemain

Entre 12 h 00 et 14 h 00 le lendemain, vous serez contacté(e) par l'infirmière de l'unité de chirurgie ambulatoire pour faire le point sur les suites post-opératoires.

En cas d'intervention le vendredi, vous serez contacté(e) le lundi suivant.



Bien sûr, dans l'intervalle et en cas d'inquiétude, vous pouvez joindre par téléphone :

- de 7 h 00 à 19 h 00 l'infirmière de coordination au **05 31 15 53 70**
- après 19 h 00, le week-end et jours fériés l'interne de garde de chirurgie au **05 31 15 53 33**. Il prendra en charge votre demande, répondra à vos questions et décidera de la conduite à tenir.

Coordonnées téléphoniques

Unité de chirurgie
ambulatoire

- Secrétariat :
05 31 15 53 12
- Infirmière
coordinatrice :
05 31 15 53 70
- Ou le soir après 19 h,
les week-end
et jours fériés
L'interne de garde
de chirurgie :
05 31 15 53 33



Après votre intervention



Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales de l'Institut met en œuvre chaque année un plan d'actions. Un des objectifs de ce plan est la réduction des infections de site opératoire, contractées après un acte chirurgical ou invasif.

Il est donc indispensable que vous nous signaliez soit directement, soit par l'intermédiaire de votre médecin traitant, toute infection ou suspicion d'infection survenant dans les 30 jours après l'intervention et semblant liée à l'acte réalisé.

Vous pouvez nous contacter par téléphone de 7 h 00 à 19 h 00 au 05 31 15 53 70.

La consultation post-opératoire



À votre sortie, vous sera remis en main propre :

- un compte rendu opératoire du chirurgien ;
- un compte rendu d'anesthésie, le cas échéant ;
- une lettre de sortie du chirurgien (ce document sera également adressé à votre médecin traitant par courrier ou adresse mail médicale sécurisée) ;
- un rendez-vous de consultation post-opératoire avec votre chirurgien ;
- des documents d'informations post-opératoires spécifiques si nécessaire.





IUCT ONCOPOLE
1 avenue Irène Joliot-Curie, 31059 Toulouse Cedex 9
standard : 05 31 15 50 50 / www.iuct-oncopole.fr